



Dénomination : 4IU

N° Gestion . 2010B04281 - N° Identification · 528886559

Dépôt N° 14590 du 28/12/2011

Acte N° . 1/2 Procès verbal d'assemblée générale (le 01/12/2011)

Séparateur Geide édité le 28/12/2011

Paramètre 1 · Greffe

7802

Paramètre 2 · Numéro de gestion

2010B04281

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2011

Paramètre 5 Référence document

145901

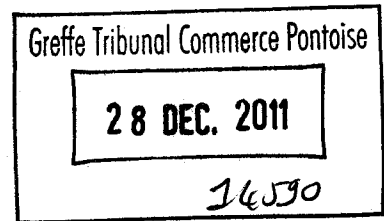
Paramètre 6 · Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

4IU
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 1 Mail Gay Lussac
95000 NEUVILLE SUR OISE
528 886 559 RCS Pontoise



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
01 DECEMBRE 2011

Le premier décembre deux mille onze à 15:00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

Sont présents

- Monsieur Eric HUET, détenteur de deux cent cinquante parts, ci 250 parts
 - Monsieur Fabien DURAND, détenteur de deux cent cinquante parts, ci 250 parts
- Total des parts des associés présents 500 parts
sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Fabien DURAND, cogérant, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que le quorum est atteint ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du terme du 1^{er} exercice social
- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier le terme du 1er exercice social, initialement prévu au 31 décembre 2011.

Le premier exercice social s'achèvera le 30 novembre 2012.

La collectivité des associés décide que désormais les exercices sociaux commenceront le 1er décembre de l'année N et finiront le 30 novembre de l'année N+1.

F
E

La collectivité des associés décide de modifier l'article 25 des statuts selon les termes de la présente résolution, de la façon suivante :

« L'exercice social a une durée de douze mois, qui commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à compter de la date des premiers actes accomplis pour la société en formation, pour finir le trente novembre 2012. »

Ont voté pour : 500

Ont voté contre : 0

Cette résolution, mise aux voix, est ADOPTÉE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités.

Ont voté pour : 500

Ont voté contre : 0

Cette résolution, mise aux voix, est ADOPTÉE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15:30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants.

Eric HUET

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'EH' with a long horizontal stroke extending to the right.

Fabien DURAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FDURAND' with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

FD
CH